

Référence dossier :

Pourquoi ce questionnaire ?

En matière de ventes immobilières, la loi comme la jurisprudence imposent au vendeur une obligation de transparence et d'information à l'égard de l'acquéreur. En outre, la collecte des plus-values immobilières nécessite désormais une analyse préalable pour calculer avec précision le montant de l'impôt à prélever sur le prix de vente.

Dans ce cadre, ce questionnaire permet au notaire de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde à la situation de votre bien et aux accords intervenus avec votre acquéreur. Il lui permet également de conseiller utilement les parties à l'acte en attirant leur attention sur une éventuelle particularité de l'opération.

ADRESSE DU BIEN AGRICOLE VENDU

Numéro : Complément de numéro (bis, ter...) :
 Adresse :
 Complément d'adresse :
 Code postal : Commune :

DESSCRIPTIF

Consulter, si nécessaire, le document Déclaration d'Intention d'Aliéner à adresser à la Safer.

Type de bien agricole

- ☐ Bâtiment(s) sans terres
☐ Bois / Futaies / Taillis
☐ Domaine agricole (terres & bâtiments)
☐ Grande propriété agricole (plus de 50ha de terres et/ou bois, avec bâtis conséquents et/ou bâtiments d'exploitation significatifs)
☐ Terres sans bâtiment

BÂTIMENTS

Bâtiment(s) à usage d'habitation ☐ oui ☐ non

Bâtiment(s) à usage d'exploitation ☐ oui ☐ non

Bâtiment(s) spécialisé(s) : (écurie, serre, séchoir à tabac, étables...)

Surface totale des parcelles bâties :m²

TERRES

Terres agricoles ☐ oui ☐ non

Natures des terres agricoles :

- ☐ Spécialisation

☐ Polyculture ☐ Labourables
☐ Jachère ☐ Drainées
☐ Prairies ☐ Irrigables
☐ Landes ☐ Point d'eau
☐ Friches ☐ Inondables
☐ Marais ☐ Etang

Droits à produire :

- ☐ Céréaliers
☐ Laitiers
☐ Betteraviers
☐ Autres :

Surface totale des terres :m²

BOIS

Parcelles boisées ☐ oui ☐ non

Natures des bois :

- ☐ Bois rasé (sol de bois) ☐ Feuillus
☐ Petit bois ☐ Peupliers
☐ Taillis ☐ Résineux
☐ Futaies

Surface totale des parcelles boisées :m²

OBSERVATIONS OU PARTICULARITÉS

Indiquez ici les particularités du bien agricole :

.....

« Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. En vertu des articles 38 et suivants de la loi précitée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du présent office notarial. »

Fait à.....

Le

(à dater et signer par chacun des vendeurs)